

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 33/2026

OBJET : CONVENTION DE PROJET TUTEURE AVEC LE LYCEE GEORGE SAND - CLASSES ORCHESTRE - 14 AVRIL 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT la convention de partenariat établie entre les lycées du District 8 – Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT que le partenariat avec les lycées du District 8 – Melun permet d'encourager les élèves à participer à la vie culturelle et artistique du territoire communautaire, d'organiser des actions qui permettent la rencontre entre des œuvres, des artistes, des professionnels du monde du spectacle et les élèves, de favoriser et développer la pratique artistique, d'informer les élèves sur les débouchés professionnels des métiers de la culture, et du spectacle vivant ;

CONSIDERANT l'offre de la convention du projet tuteuré du lycée George Sand concernant la participation d'élèves pour l'accueil des publics à l'occasion de la manifestation du 14 avril 2026 - Rassemblement des classes orchestre et CHAM de la Cité Educative, organisée à l'Escale Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine – 77000 Melun, organisée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec le lycée George Sand de Le Mée-sur-Seine, la convention de projet tuteuré dans le cadre du rassemblement des classes orchestre pour la représentation du 14 avril 2026 (projet ci-annexé), ainsi que, tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 17/03/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Accusé de réception

077-247700057-20260317-62975-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

Publication ou notification : 17 mars 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin